

Résumé d'évaluation

Protection de la biodiversité et des écosystèmes du Corridor Ameca-Manantlán

Pays : **Mexique**

Thématique : **Biodiversité**

Évaluateur : **Oréade-Brèche**
Date de l'évaluation : **Octobre 2019**

Données clés de l'appui FFEM

Numéro de projet : CMN 1021

Montant du financement FFEM : 1 500 000 Euros

Date d'octroi : 23/11/2012

Durée : 4 ans (2013 – 2016)

Contexte

Le Mexique est un pays « méga-divers » en termes de biodiversité, avec près de 65,3 millions d'hectares sous-couvert forestier. Face à des problèmes croissants d'acceptabilité sociale, le pays doit définir de nouvelles modalités de conservation distinctes des aires protégées classiques afin d'étendre la surface de son territoire consacrée à la conservation de ses différents écosystèmes. Le Mexique a perdu des portions importantes d'écosystèmes riches en biodiversité ces dernières années, notamment des mangroves, des zones humides, des zones arides et semi-arides, et certaines forêts.

La Commission Nationale des Aires Naturelles Protégées (CONANP) a exprimé son intérêt pour l'adaptation du modèle français de Parcs Naturels Régionaux (PNR) au contexte mexicain. Une expérience pilote dans le bassin versant de l'Ameca, Etat de Jalisco est à la base d'un processus de réflexion national qui conduira à la définition d'une nouvelle catégorie de conservation, ou à l'adaptation de catégories existantes dans la législation mexicaine.

Intervenants et mode opératoire

La CONANP (Comision Nacional de Areas Naturales Protegidas), une agence décentralisée du Ministère de l'environnement mexicain, a assuré la maîtrise d'ouvrage du projet. ENDESU (Espacios naturales y desarrollo sostenible), a été l'ONG opératrice du projet pour la CONANP.



Objectifs

Mettre en œuvre une modalité pilote de conservation et d'aménagement du territoire, basée sur une approche de gouvernance et de gestion intégrée du territoire inspirée du modèle Parc naturel régional (PNR)

Objectifs spécifiques :

- Renforcement de la gestion durable et de la protection des ressources naturelles au Mexique ;
- Promotion de la connectivité biologique, au travers de la mise en œuvre de mécanismes innovants de gestion concertée du territoire et d'instruments de financement novateurs de la conservation.

Appréciation de la performance

Pertinence

Le projet et ses objectifs ont été jugés pertinents, même si quelques points étaient peu adaptés et ont demandé des révisions. Plusieurs objectifs étaient trop ambitieux pour un projet pilote.

Cohérence

La cohérence externe du projet (avec les politiques de l'État et Nationales et avec les zones voisines) a été satisfaisante. Pour la cohérence interne, les moyens humains et financiers prévus initialement ont, à quelques réserves près, été suffisants, donc correctement dimensionnés.

Efficacité

Par rapport à ses finalités, le projet a été jugé globalement efficace. En ce qui concerne les principaux résultats attendus des différentes composantes :

- Les objectifs de la composante 1 de gouvernance ont été en bonne partie atteints pour la mise en place modèle de gouvernance pilote, mais pas pour le développement d'instruments de gestions territoriaux
- Les objectifs de la composante 2 (identité territoriale et de développement local) ont été atteints.
- Ceux de la composante 3 (conservation des ressources naturelles) n'ont été que partiellement atteints (Renforcement de la conservation : partiellement ; Articulation de la conservation dans le corridor AM : non atteint ; Système de suivi environnemental basique : en bonne partie).
- Ceux de la composante 4 (mécanismes de financement innovants) : partiellement atteints.
- Enfin, les objectifs de la composante 5 d'institutionnalisation du modèle de gouvernance et de la marque nationale n'ont été qu'en partie atteints.

Efficiences

L'efficiences du projet a été jugée bonne. La gouvernance et la bonne organisation générale du projet a aussi participé à la bonne effciences du projet. Malgré quelques difficultés rencontrées, la qualité du partenariat mis en place a été jugée bonne elle aussi.

Impact

Le projet a véritablement engagé les décideurs, notamment au niveau de l'État de Jalisco (projet de changement de la Loi LEEPA-Loi étatique sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement de Jalisco-, engagements financiers du SEMADET-Secrétariat à l'environnement de l'État de Jalisco-, etc.), et aussi au niveau Fédéral, malgré l'échec de la modification de la loi LGEEPA jusqu'à aujourd'hui.

Viabilité/durabilité

La viabilité du projet a été avant tout garantie grâce à la bonne appropriation du projet par les acteurs du territoire. Par contre, la viabilité environnementale du paysages bioculturel (PB) pour gérer le territoire et être un corridor efficace dans la conservation des ressources naturelles reste à prouver. Une stratégie de poursuite a été engagée, avec le financement (AFD/SEMADET) d'une année de transition en vue du réel déploiement d'une phase 2 du projet. Il y a besoin d'une meilleure définition de la place de la JISOC (Association des Municipalités de la Sierra occidentale et côtière) dans la suite du projet.

Valeur ajoutée de l'appui FFEM

L'« effet de levier » financier de la participation du FFEM est resté limité ici (les contreparties des partenaires financiers du projet ne sont pas venues directement abonder son budget). Le projet a en revanche contribué à d'autres initiatives (REDD+, promotion de l'élevage durable...).

Recommandations & enseignements

À l'adresse du projet et de ses partenaires :

1. Clarifier les modalités de prises de décision, d'autonomie et de gouvernance du Comité PB au sein de la JISOC si l'hypothèse de la JISOC comme organisme porteur du PB est confirmée ;
2. Préciser le cadre financier de la suite du projet et programmer des travaux sur un mécanisme innovant de financement dès l'année de transition ;
3. Donner une priorité d'action aux thématiques « biodiversité / connectivité », qui sont passées au second plan au cours de la phase pilote ;
4. Renforcer l'équipe projet (en priorité sur les sujets : biodiversité / montage de projets / SIG-Cartographie et de gestion de bases de données) ;
5. Mettre en place l'ensemble des actions et recommandations prévues dans les plans de consolidation des filières et appuyer les acteurs des filières à concrétiser les actions prévues dans les Plans d'action à 15 ans ;
6. Réaliser un effort important de communication (par exemple via la création d'une radio locale) et de signalétique, de façon à permettre au PB d'impulser une dynamique lui permettant de changer d'échelle ;
7. Poursuivre le travail sur le suivi-monitoring de la biodiversité.
8. Améliorer la Charte de territoire ;
9. Réviser l'Accord de gestion territoriale (AGT) du PB. ;
10. Délimiter clairement le PB via la signature de l'AGT.

Pour une seconde phase du projet :

1. Poursuivre l'appui des bailleurs « historiques » que sont le FFEM et l'AFD pour cette deuxième phase ;
2. Accompagner le renforcement et la montée en puissance du PB de Jalisco (Cf. ci-dessus) en consolidant ce qui a été expérimenté dans le cadre du 1er pilote ;
3. Répliquer le concept de PB, en priorité dans l'État de Jalisco ;
4. Porter la reproductibilité du modèle en dehors de l'État de Jalisco ;
5. Étudier enfin la possibilité de cofinancements complémentaires (par exemple avec la GIZ) et élargir le partenariat pouvant appuyer le projet.

